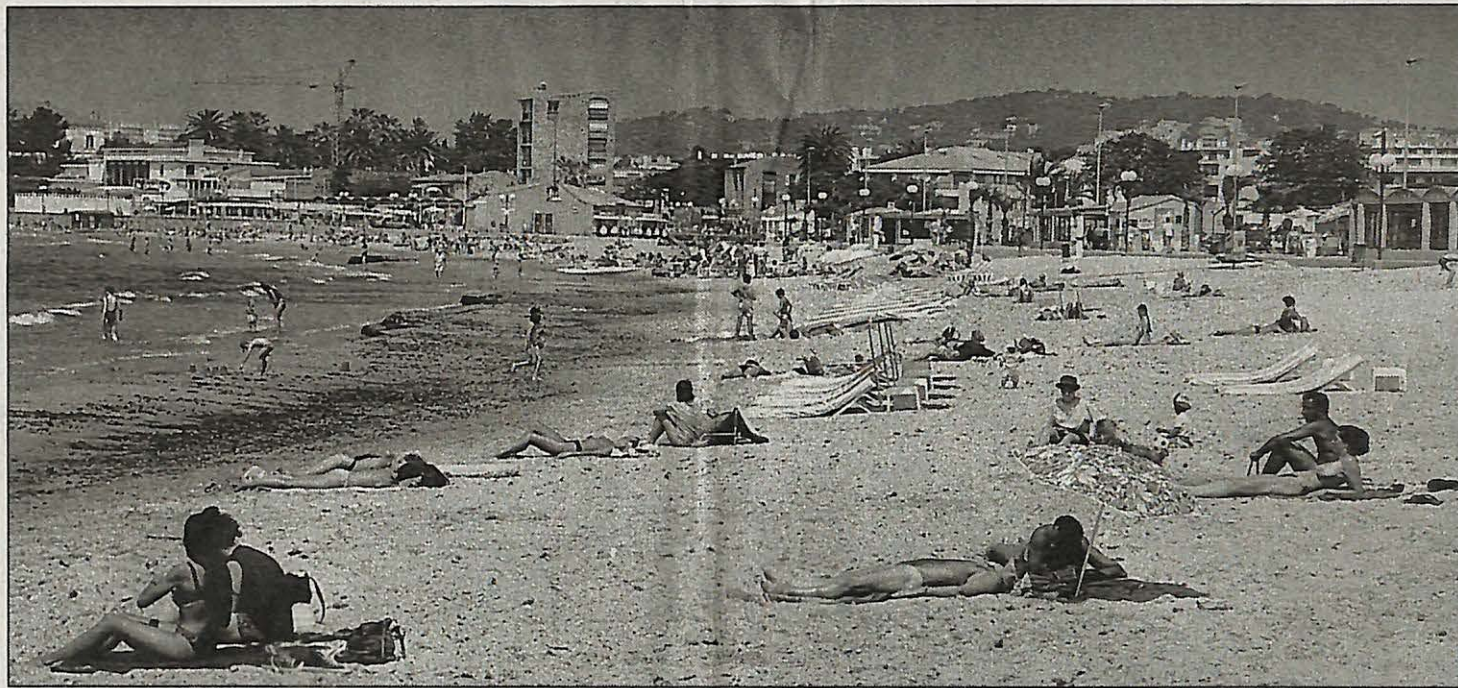


Les Sablettes s'enlisent

L'association "Forum de loisirs actifs" réclame le contrôle de légalité du préfet et le retrait de la délibération ayant trait à l'isthme

La guerre de l'isthme des Sablettes qui sévit entre la municipalité et l'association Forum de loisirs actifs présidée par Jean-Pierre Crenn, titulaire d'une concession de service public du tourisme sur la totalité du territoire de la commune par convention interposée, vient d'atteindre une nouvelle étape. L'avocat de l'association a en effet envoyé deux courriers (en date du 18 décembre dernier) : le premier est adressé au préfet et réclame son contrôle de légalité. Le second, adressé au maire de La Seyne, demande le retrait de la délibération du 22 novembre sur la concertation préalable au projet d'aménagement de l'isthme.



Les Anglais sur Marepolis, Forum de loisirs actifs sur l'isthme... Au-delà du tourisme, c'est toute la ville qui se retrouve... sur le sable. (Photo doc S.D.)

ET de deux ! Déjà coincée au niveau du site des ex-chantiers par une convention signée en 1992 par Charles Scaglia et la World sea center Ltd, voici que la ville se retrouve aux prises avec une autre convention, signée en février 1993, par le même premier magistrat.

Dans les deux cas, l'affaire est assez grave et pourrait coûter cher aux Seynois. Les Anglais réclamant 113 millions de francs de dommages et intérêts, Jean-Pierre Crenn, au nom de son association, Forum de loisirs actifs, exigeant une indemnité de 1,5 MF. Mais le plus grave n'est sans doute pas uniquement là.

Alors que la ville aurait besoin dans un sursaut salvateur, d'aménagements intelligents sur ces deux grands terrains vierges que sont encore l'isthme des Sablettes d'un côté et Marepolis de l'autre, la voilà dans l'incapacité de prendre une décision en toute liberté d'action. Situation difficile... Explications.

Contrôle de légalité et menaces

Ne revenons pas sur l'imbroglio "marepolisien". Parlons plutôt des derniers événements ayant trait à l'isthme des Sablettes.

On se souvient des menaces prononcées dans ces mêmes colonnes par Jean-Pierre Crenn, président de l'association Forum

de loisirs actifs, qui par convention a la concession de service public du tourisme sur la totalité de la commune de La Seyne... pour 30 ans. (voir Var Matin du 28 novembre dernier, intitulé "La guerre de l'isthme").

Des menaces précisées dernièrement par l'intermédiaire de deux courriers envoyés par l'avocat de l'association.

Dans le premier - dont on vous livre ici quelques extraits - Me Grandjean, avocat attaché à la Cour montpelliéraine, s'adresse au préfet au nom de Forum de loisirs actifs, afin de lui demander "dans le cadre du contrôle de légalité qui (lui) incombe, de bien vouloir inviter le maire à retirer les délibérations relatives à tout aménagement à caractère touristique de sa commune en générale et de l'isthme des Sablettes en particulier."

"Illégale et malhonnête"

"(...) En dépit des démarches permanentes de l'association tendant à obtenir un règlement à l'amiable, la collectivité a décidé unilatéralement de ne pas donner suite à cette concession, la mairie s'emploie à faire prendre par son conseil municipal des délibérations dont le caractère illégal est manifeste."

"(...) La mairie vient de s'approprier l'entier dossier déposé par l'association, en le faisant passer pour une proposition de ses propres services (...) Il s'agit là d'une entreprise particulièrement malhonnête", conclut l'avocat dans sa lettre au préfet.

Dans son courrier adressé au maire, l'avocat de l'association est encore plus direct : "(...) Je vous serais obligé de bien vouloir retirer (la) délibération (du 22, novembre adoptant des modalités de concertation préalable au projet de parc paysager sur l'isthme des Sablettes), dès lors qu'en l'absence de toute concertation telle que prévue par la convention de concession, votre décision est manifestement illégale. Faute par vous de retirer cette délibération, j'en demanderai l'annulation au Tribunal Administratif."

La balle est dans le camp de la mairie, qui devra d'abord régler ses problèmes internes avant de pouvoir faire face à cette nouvelle épreuve de force qui pourrait bien être à l'origine d'un retard fatal au projet d'aménagement des Sablettes qui n'a que jusqu'en 1999 pour sortir de terre. Au-delà de cette date les subventions européennes ne seront plus attribuées.

Marianne LE MONZE

Dans les mains de la justice

● "La Ville a signé là une convention un peu légère, déclarait Maurice Paul dernièrement. Le projet de l'association "Forum de loisirs actifs" devait se faire sur des terrains qui n'appartiennent même pas à la commune, mais à l'Etat. En plus les constructions envisagées n'étaient pas en accord avec la loi littoral ! En fait, aujourd'hui c'est un problème juridique qui se réglera en justice."

Du côté de la préfecture, on affirmait, hier, que toutes les délibérations de quelques communes qu'elles soient issues, étaient l'objet systématique du contrôle de légalité.

"La délibération concernant la concertation préalable à l'aménagement de l'isthme fait l'objet d'une lettre au maire qui n'a pas encore été signée par le préfet, dans laquelle il demande des modifications. En ce moment, l'affaire est à l'étude dans nos services. Mais pour l'instant aucune décision n'a été prise", précisait l'attachée de presse du préfet.

M.L.M.